

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Un rapport annuel sur la transition écologique**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Le plan climat cantonal 2030 2<sup>e</sup> génération a été adopté par le Conseil d'État en 2021. Il vise une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone avant 2050. La neutralité carbone en 2050 correspond à des émissions dix fois moins élevées qu'aujourd'hui.

Ce plan climat comprend des objectifs ambitieux qui ne peuvent être atteints que grâce à l'implication concrète de tous les acteurs et actrices du territoire (collectivités publiques, partenaires du secteur privé, population).

Le plan climat cantonal vise à préserver la population et l'environnement :

- de la multiplication des vagues de chaleur et d'autres événements climatiques extrêmes,
- de l'impact des changements climatiques sur les milieux naturels et la biodiversité,
- de la dégradation des ressources naturelles,
- des problèmes de santé liés à la propagation d'agent pathogènes,
- des impacts négatifs sur l'agriculture et la production alimentaire,
- de dégâts importants sur les infrastructures,
- de bouleversements sociaux planétaires issus de ces impacts.

La Ville de Vernier est active depuis plusieurs années sur ces questions, notamment sur les aspects énergétiques et les transports. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses mesures devront être prises et que des aménagements devront encore être réalisés pour atteindre les objectifs climatiques.

Dans ce contexte, il apparaît indispensable de se doter d'un outil nous permettant de mesurer le chemin parcouru et les efforts à prévoir pour atteindre objectifs climatiques.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif :**

- à rédiger chaque année un rapport qui comportera les volets suivants : énergie, mobilité, biens de consommation, aménagement du territoire, espaces naturels et biodiversité ;
- ce rapport informera sur les mesures nouvellement adoptées et sur les aménagements nouvellement réalisés, ainsi que sur les consommations en énergies ;
- ce rapport annuel sera accessible au public, au Conseil municipal et aux médias.

Anne Compagnon Kaufmann, Cédric Briner,  
Sophie Bobillier  
Conseiller-ères municipal-es

Vernier, le 28 septembre 2022